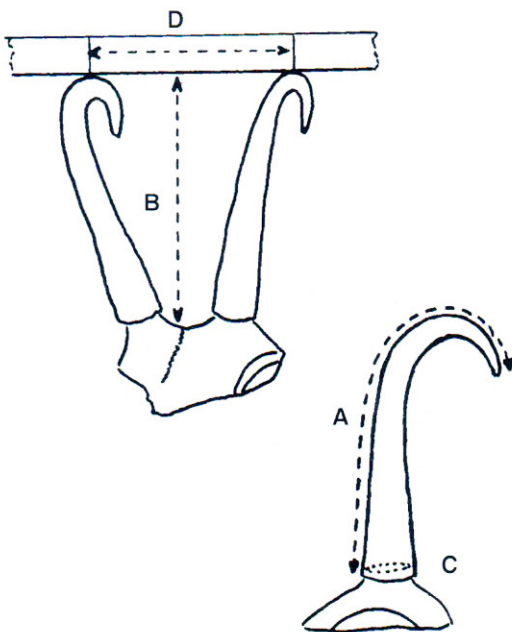


CHAMOIS OU ISARD (C.I.C)

Formule de mensuration

MENSURATIONS

- Longueur de la corne gauche
- A - Longueur de la corne droite
- B - Hauteur des cornes
- C - Circonférence de l'étui le plus épais
- D - Écartement des cornes
(voir instructions au verso)



POINTS

Moyenne en cm x 1.5

En cm x 1

En cm x 4

En cm x 1

Points d'âge - de 0 à 3 points

TOTAL :

• Pénalisation éventuelle (maxi. 5 points)
pour couche de poix :

TOTAL DÉFINITIF :

Sexe : _____

Âge : _____

ORIGINE DU TROPHÉE : (cocher la case correspondante)

TIR

TROUVÉ

INSTRUCTIONS POUR PRENDRE LES MESURES (3 mois au moins après la date de capture)

- A - La longueur des cornes est mesurée sur la courbe antérieure, de la naissance de l'étui jusqu'à la pointe du crochet.
- B - La hauteur des cornes est mesurée de la suture du crâne, entre les deux étuis, jusqu'au sommet de la courbe des crochets. Cet endroit est déterminé par une règle.
- C - La circonférence est mesurée à l'endroit le plus épais, y compris la couche de poix. Selon l'épaisseur de cette couche, on peut retrancher jusqu'à 5 points (voir "pénalisation").
- D - Écartement des cornes : distance maxima du milieu des étuis, mesurée au sommet de la courbe. **Cette mesure ne peut conférer un nombre de points supérieur à celui qui est obtenu par la hauteur (B).**

POINTS D'ÂGE :

- De 6 à 10 ans révolus = 1 point
- 11 et 12 ans révolus = 2 points
- 13 ans révolus et plus = 3 points

PÉNALISATION POUR COUCHE DE POIX :

On retranche de la cotation obtenue par l'étui le plus épais, y compris la couche de poix (circonférence en cm x 4), la cotation obtenue à un endroit comparable, non-recouvert de poix. Cette différence est diminuée de 1 point. La pénalisation ne peut excéder 5 points.